

Décision

Générale

colonial

Décision n° 43-313-1922 Promotion.

n° 43-313-1922

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 décembre 1922

Numéro JO
n° 313 du 31/12/1922

Date du numéro
31 décembre 1922

TEXTE INTÉGRAL

sont promus, dans le personnel indigène des douanes et contributions, à compter du 1er janvier 1923, au grade de brigadier de 2e classe, 2e échelon, Othman Abdallah Khalifah, brigadier de 2e classe, 3e échelon; au grade d'agent de 5e classe : Djama Hassen, Beuh Borh, Elmi Ismaël, Djama Aden, agents de 6e classe.